



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 20850

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir des restaurants universitaires. Une récente étude de l'Observatoire de la vie étudiante met en relief que l'augmentation du prix du ticket a pour conséquence l'impossibilité pour un certain nombre d'étudiants de « s'offrir » des repas réguliers au resto U. Il est évident qu'un réinvestissement financier de l'État est la condition impérative pour permettre d'enrayer la hausse continue du prix du ticket, afin de permettre au réseau des CROUS d'assurer leur mission sociale efficacement en matière de restauration. Autre constat : les emplois du temps des étudiants influent de manière importante sur leur capacité à prendre ou non le temps d'un repas. Pour remédier à ce type de problèmes rencontrés par les étudiants, une politique concertée entre les universités et les CROUS devrait s'établir dans l'ensemble des académies, afin d'harmoniser les calendriers universitaires et les emplois du temps proposés. Les horaires d'ouverture des resto U doivent également prendre en compte l'évolution des rythmes de vie des étudiants. De plus, il semble pertinent d'encourager le passage à la monétique. Enfin, il est nécessaire que les restaurants deviennent de réels lieux de vie estudiantins qui prennent en compte la diversité culturelle du milieu étudiant. Il souhaite connaître l'avis du ministre sur ces propositions qui permettraient de relancer les restaurants universitaires.

Texte de la réponse

Malgré les efforts consentis, en particulier pour la rénovation des restaurants dont la très grande majorité ont été restructurés et modernisés dans les dix dernières années, la fréquentation des restaurants universitaires baisse régulièrement depuis 1996. En 2002, cette baisse est de 6 %, il faut cependant noter qu'elle concerne essentiellement les repas du soir et des week-ends. La restauration du midi en semaine restant stable. Aussi, le conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) a décidé de mettre en place à partir de septembre 2002 une commission réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la restauration universitaire (CNOUS, ministères de tutelle, représentants des étudiants et des personnels...). Cette dernière, chargée de faire le point sur l'ensemble des questions relatives à la restauration dans les oeuvres universitaires et de faire des propositions pour l'avenir de ce domaine d'activité des centres régionaux, a mené un travail de réflexion approfondi s'appuyant sur diverses études et en particulier celles de l'Observatoire de la vie étudiante, et a également effectué de nombreuses visites sur le terrain, afin de proposer une politique tenant compte des nouvelles réalités de la vie étudiante. Cette réflexion, qui n'est pas encore achevée, a cependant permis d'aboutir à un document définissant six grandes orientations pour la politique des oeuvres universitaires en matière de restauration : redéfinition de la restauration sociale étudiante ; promotion d'une approche par site ; efforts en vue d'une meilleure professionnalisation et d'une pérennisation des équipes ; meilleure réponse aux attentes des étudiants ; maîtrise des équilibres économiques. Ces six grandes orientations ont été approuvées par le conseil d'administration du CROUS de juillet 2003. Elles feront l'objet de plans d'actions à partir de la rentrée universitaire. Par ailleurs, la commission va poursuivre ses réflexions, en particulier sur le problème de la restauration du soir et des week-end et procédera à des comparaisons dans le cadre européen. Par ailleurs, le ministère chargé de l'enseignement supérieur attache une importance toute particulière à l'harmonisation des

calendriers universitaires. Les recteurs, présidents des conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) où sont représentés présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, s'efforcent de favoriser un rapprochement entre les universités et les CROUS en termes d'emploi du temps. C'est toutefois, dans le cadre de partenariats entre les CROUS et les universités, en liaison avec la politique contractuelle, que peuvent être définies plus globalement des mesures efficaces d'harmonisation des heures de cours avec les horaires d'ouverture des restaurants universitaires.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20850

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5083

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8483